



# échanges

## Sommaire no/ 435

### 4

**MOBILISATION**

**Mobilisation des agents de sécurité de l'aéroport d'Ajaccio**

### 6

**JURIDIQUE**

**Heures de délégation : moins de temps, plus de défis !**

### 8

**INTERNATIONAL**

**Cuba : Solidarité contre l'embargo, un conteneur d'espoir !**

### 10

**TPE/SAISONNIERS**

**Elections TPE : Une nouvelle campagne de terrain pour la fédération**

### 14

**MOBILISATION**

**Chronodrive Hallennes-lez-Haubourdin : Les salariés brisent le silence !**

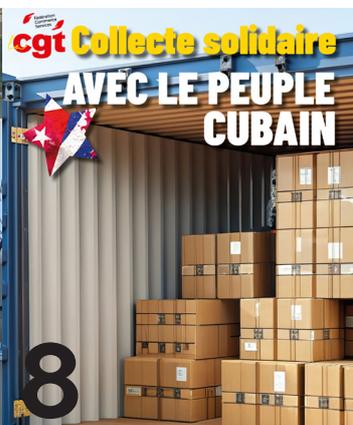
### 15

**CULTURE(S)**

**Cinéma**  
*L'langue étrangère, Résistances - Quartiers Lointains*  
**Saison 8**  
**Lecture**  
*Premières secousses.*



### 4



### 8



### 10

**échanges**

**Fédération CGT Commerce et Services**

263, rue de Paris - Case 425- 93514 Montreuil Cedex

e-mail : [fd.commerce.services@cgt.fr](mailto:fd.commerce.services@cgt.fr)

<http://www.commerce.cgt.fr>

Téléphone : 01 55 82 76 79

Magazine mensuel des syndiqués de la

Fédération CGT Commerce et Services

N° CP 0625 S 05629

Directeur de publication : **Stéphane Fustec**

Coordination rédaction : **Cédric Hafner**

Création maquette : **Frédéric Joffre**

Photos : **FD Commerce CGT, Adobe Stock**

CubixMedia

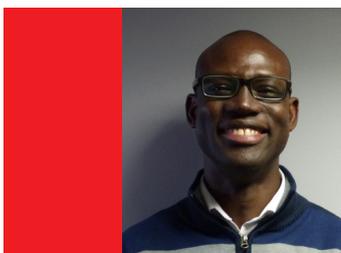
Dépôt légal : septembre 2024

Tirage moyen : 14596 exemplaires



### 14

# Des J.O.P en pleine crise politique



**Elhadji Niang**, secrétaire fédéral

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont été un succès pour la France. Nos athlètes, qu'ils aient remporté une médaille ou non, ont fait rayonner notre pays grâce à leur talent et au soutien fervent du public. Pourtant, cette célébration sportive ne doit pas occulter la crise politique qui secoue la nation.

Les résultats des élections législatives sont sans équivoque. Les Français, loin de se laisser manipuler, ont réagi par une mobilisation massive, exprimant clairement leur rejet de cette tentative de prise de pouvoir. Le président de la République, épaulé par certains médias, a tenté de semer le doute, espérant détourner l'attention de ses propres échecs politiques pour faire passer en force un régime encore plus autoritaire.

Il est impératif de respecter le choix des électeurs. Ce qui se profile est un coup de force politique, une tentative de confisquer le pouvoir, que les Français ne peuvent tolérer. Détourner les résultats en imposant un Premier ministre qui ne reflète pas la volonté populaire serait une véritable trahison démocratique.

Il est plus que temps d'écouter la voix du peuple. Les Français en ont assez de voir la classe moyenne s'appauvrir tandis que les plus riches continuent d'accumuler des richesses, souvent au détriment des travailleurs et en toute impunité. L'équité, la revalorisation des salaires, et l'amélioration des conditions de travail ne sont pas des exigences superficielles, elles sont essentielles pour bâtir un avenir juste et prospère.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont également révélé la vacuité des discours alarmistes sur la sécurité, souvent utilisés à des fins électoralistes et démagogiques. Le gouvernement a démontré sa capacité à garantir la sécurité de tous. Cette même énergie doit maintenant être déployée pour instaurer une véritable justice sociale.

Enfin, il est crucial de ne pas oublier ceux qui ont œuvré dans l'ombre pour assurer le succès de ces Jeux. Les salariés ont travaillé sans relâche, souvent dans la contrainte et avec des conditions précaires. Les revendications de la CGT, concernant les salaires, la santé au travail, et les perspectives d'évolution sociale, méritent d'être prises en compte.

À l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030, que la France s'apprête à accueillir, la CGT reste plus déterminée que jamais à faire entendre ses revendications. La justice sociale n'est pas une simple option, elle est indispensable pour le bien-être de tous. 

# MOBILISATION DES AGENTS DE SÉCURITÉ DE L'AÉROPORT D'AJACCIO

Les agents de sécurité incendie de l'aéroport d'Ajaccio, employés par la société PROTECSUD, ont récemment mené une grève significative en réponse à la perte de leur contrat au profit de l'entreprise Hestia. Cette mobilisation, empreinte d'une détermination sans faille, a vu les agents camper jour et nuit pendant huit jours sous la chaleur estivale, directement sur leur lieu de travail.

**Christian Alia**, membre de la CEF

Le conflit a débuté en juin 2024, lorsque PROTECSUD a perdu le marché de la sécurité incendie au profit de Hestia. Cette situation a mis en péril l'emploi de cinq agents de sécurité incendie, qui se sont retrouvés dans une profonde incertitude quant à leur avenir professionnel.

En réponse, les agents, soutenus par la CGT, ont décidé de protester vigoureusement en installant un campement devant l'aéroport, réclamant leur réintégration tout en préservant leurs acquis.

Pendant ces huit jours de grève, les discussions entre les différentes parties ont été marquées par une grande intensité. Les agents et la CGT ont fermement insisté sur la nécessité de respecter la convention collective, laquelle prévoit le transfert des salariés avec leur ancienneté et leurs droits en cas de changement de prestataire.

Les agents redoutaient de perdre non seulement leur emploi, mais aussi les droits durement acquis



au fil des années, notamment leurs coefficients salariaux et autres avantages sociaux.

Grâce à la pression exercée par la grève et aux négociations menées par la CGT, un accord a finalement été trouvé. Une convention tripartite a été signée entre PROTECSUD, Hestia, et les salariés concernés.

Cet accord garantit la réintégration des agents chez Hestia, tout en conservant leur ancienneté et leurs droits, une victoire significative dans un contexte où les changements de prestataire entraînent souvent une précarisation des conditions de travail des employés.

Patrice Bossart, secrétaire général de la CGT de Corse-du-Sud, a souligné que cette victoire n'aurait pas été possible sans la mobilisation déterminée des agents, qui ont su maintenir la pression sur les employeurs.

Il a également insisté sur l'importance pour les salariés de rester vigilants et de faire valoir leurs droits dans des situations similaires à l'avenir.

La situation à l'aéroport d'Ajaccio constitue un exemple frappant de la manière dont la mobilisation collective peut permettre de défendre efficacement les droits des travailleurs face à des employeurs parfois peu scrupuleux.

Cette lutte montre que la solidarité syndicale et la détermination des salariés sont des armes puissantes pour faire respecter les droits des travailleurs. 

# Calendrier des formations

## 2<sup>ème</sup> semestre 2024

**11 septembre**

**ATMP**

**6 novembre**

**ATMP**

**Du 16 au 20 septembre**

**CSE\***

**Du 12 au 14 novembre**

**NAO**

**Du 23 (à 14h) au 26 sept.**

**DS / RS**

**Du 18 au 22 novembre**

**CSE\***

**Du 7 au 11 octobre**

**CSSCT\*\***

**Du 25 (à 14h) au 28 nov.**

**DS / RS**

**Du 22 au 24 octobre**

**Négociation collective**

**3 décembre**

**ATMP**

\* Cette formation s'adresse uniquement aux **élus Titulaires CSE**

\*\* Cette formation s'adresse uniquement aux **élus titulaires ou suppléants CSE**

# Heures de délégation : moins de temps, plus de défis !

Philippe Boislandon,

Pôle juridique

Avant la réforme du 22 septembre 2017, les représentants du personnel disposaient d'un certain nombre d'heures de délégation, qui a été réduit à peau de chagrin suite à la modification des dispositions législatives. En effet, les membres élus du Comité Social et Économique (CSE) sont désormais moins pourvus en heures de délégation malgré la fusion des trois instances représentatives du personnel qu'étaient les DP, le CE et le CHSCT. Quelques mécanismes ont été introduits pour tenter de gommer – sans y parvenir – cette forte baisse de moyens sur lesquels le pôle juridique vous propose un focus afin de mieux appréhender leur utilisation.

## A. Heures de délégation :

Pour compenser la baisse du nombre d'heures de délégation, 2 mécanismes ont été introduits : le report et la mutualisation.

### 1. Le report des heures de délégation : un cumul plafonné et inopportun

Selon l'article R.2315-5 du CT, le report des heures de délégation est possible selon les conditions suivantes :

- Les heures de délégation non utilisées au cours d'un mois par un élu du personnel peuvent être reportées sur les douze mois suivants.<sup>1</sup>
- Toutefois, ce cumul ne peut pas excéder un plafond de 1,5 fois le crédit d'heures mensuel.
- Les bénéficiaires de cette possibilité de report sont les élus titulaires du CSE, les représentants syndicaux au CSE dans les entreprises d'au moins 501 salariés, les représentants syndicaux au CSE central dans les entreprises d'au moins 501 salariés dont aucun des établissements distincts n'atteint ce seuil.

#### o **Info CGT Le changement d'année civile n'annule pas les heures acquises.**

Exemple : Dans une entreprise de 450 salariés, un élu a droit à 22 heures par mois.<sup>2</sup>

- Il ne peut pas bénéficier sur un même mois de plus de 22h x 1,5 soit 33 heures, pour une durée maximale sur

12 mois de 264 heures (22h x12).

- Si aux mois de juin et juillet, l'élu n'utilise pas son crédit et qu'il le reporte sur le mois d'août, cela signifie que sur le mois d'août, il lui reste à prendre 66 heures (3x22h).
- Or, le plafond est fixé à 1,5 fois le crédit d'heures mensuel, la limite maximale mensuelle est de 33 heures.
- Par conséquent, sur le mois d'août, l'élu ne peut prendre que 33h maximum. Les 33 heures restantes devront être posées sur les mois suivants dans la limite de 12 mois glissants (en septembre, octobre et novembre par exemple).

#### o **Conseils CGT**

- Attention à ne pas oublier de poser les 33 heures restantes avant le mois de mai de l'année suivante.
- Il faut également être attentif au délai de prévenance et bien informer l'employeur au moins 8 jours avant la prise des heures de délégation reportées.
- Enfin, il est conseiller de poser ses heures de délégation chaque mois et de ne pas trop faire usage de ce mécanisme du report d'heures.

### 2. La mutualisation des heures de délégation :

Selon l'article R.2315-6 du CT, la mutualisation des heures de délégation est possible dans les conditions suivantes :

- La mutualisation consiste en une mise en commun des heures de délégation entre les élus titulaires ou suppléants.
- Un élu titulaire peut « céder » des heures à d'autres élus, que ces derniers soient titulaires ou suppléants.
- Le membre titulaire, informe chaque mois l'employeur, par document écrit précisant l'identité de chaque bénéficiaire et le nombre d'heures mutualisées, au plus tard 8 jours avant la prise des heures de délégation réparties.

#### o **Infos CGT**

- Comme en matière de report, aucun élu ne pourra disposer de plus de 1,5 fois son crédit d'heures de délégation.
- La mutualisation des heures de délégation des élus du CSE ne peut pas être faite avec le délégué syndical, s'il n'est pas élu du CSE.
- Quant au représentant syndical au CSE, le Code du travail ne donne aucune indication, il convient donc d'être prudent et de s'abstenir de mutualiser des

<sup>1</sup> En année calendaire, c'est-à-dire 12 mois glissants et non en année civile, qui elle se décompte du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

<sup>2</sup> R.2314-1 du CT

heures entre élus et représentants syndicaux.

- La mutualisation avec les représentants de proximité n'est pas possible : en effet, si ceux-ci sont élus par le CSE, ils n'en sont pas obligatoirement membres.

### 3. Des moyens inexistantes et un palliatif insuffisant

Pour accomplir leurs missions, les suppléants – ne disposant pas d'heures de délégation de par la loi – ne disposent donc pas du mécanisme de report, sauf accord collectif plus favorable.

Cette logique législative d'absence de moyens pour les suppléants est motivée par le fait que le suppléant ne ferait que remplacer un titulaire absent lors des réunions du CSE, temps rémunéré comme du temps de travail effectif,<sup>3</sup> durant lequel le suppléant n'a pas besoin d'heures de délégation.

Pourtant, couplée à la baisse du nombre d'heures de délégation et celle du nombre de représentants du personnel, cette vision restrictive occulte le triplement de la charge de travail des représentants du personnel suite à la fusion des trois instances précédentes.

Par conséquent, une législation prévoyant des heures de délégation aux élus suppléants aurait pu permettre à ces derniers d'avoir un suivi régulier des différents dossiers sans les découvrir en réunion CSE, ou encore de récupérer une partie de cette charge de travail conséquente.

#### o **Conseils CGT**

- Plutôt que de reporter les heures de délégation, il est conseillé de mutualiser les heures entre élus titulaires et suppléants, notamment en cas d'arrêt maladie d'un élu titulaire.
- Pensez à négocier des heures de délégation pour les élus suppléants dans les accords collectifs relatifs à la mise en place du CSE ou au dialogue social au sein de vos entreprises.

### B. Ordre de remplacement de l'élu titulaire par un suppléant.

Qu'il s'agisse d'un remplacement temporaire (même pour quelques minutes) ou définitif (démission du mandat ou du poste, rupture du contrat de travail, modification de l'employeur, liquidation de l'entreprise, décès...), les règles de suppléance sont prévues par les dispositions légales.<sup>4</sup> Elles sont impératives, c'est-à-dire que personne ne peut y déroger et prévoient l'ordre de remplacement suivant :  
Le membre titulaire de la délégation du personnel au CSE

est remplacé par un suppléant élu sur une liste présentée par la **même organisation syndicale**.<sup>5</sup>

Celui-ci doit être choisi dans la liste de l'OS du titulaire dans l'ordre suivant :

1. suppléant de la même catégorie de la même organisation syndicale,<sup>6</sup>
2. suppléant d'une autre catégorie élu dans le même collège de la même organisation syndicale,<sup>7</sup>
3. suppléant élu dans un autre collège de la même organisation syndicale.<sup>8</sup>

#### o **Infos CGT**

- Si plusieurs suppléants remplissent les conditions requises, il faut choisir celui ayant obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections.<sup>9</sup>
- Le Code du travail n'impose pas, en revanche, de retenir le suppléant élu au même rang que le titulaire. Ainsi, par exemple, le premier élu de la liste suppléant d'une organisation syndicale peut remplacer le second élu de la liste titulaire de la même organisation syndicale.<sup>10</sup>

S'il n'existe pas de suppléant élu de même appartenance syndicale, l'ordre suivant s'impose :

4. Le délégué titulaire est remplacé par un candidat non élu de la même catégorie présenté par la même organisation syndicale.<sup>11</sup>  
Le candidat à retenir est celui qui vient sur la liste immédiatement après le dernier élu titulaire ou, à défaut, le dernier élu suppléant.<sup>12</sup>  
Si, du fait des ratures, un salarié est rétrogradé et que le nombre de voix qu'il a obtenu, le place en tête des non-élus, c'est lui qui assure en premier lieu le remplacement.<sup>13</sup>
5. En l'absence de candidat non élu appartenant à la même catégorie et présenté par la même organisation syndicale, le remplacement est assuré par un candidat non élu issu d'une liste présentée dans un autre collège par la même organisation syndicale.<sup>14</sup>  
Le mécanisme peut jouer à plusieurs reprises.
6. Si le remplacement du titulaire ne peut pas être assuré par application de ce mécanisme,<sup>15</sup> il est fait appel au suppléant de la même catégorie présenté sur une autre liste syndicale et ayant obtenu le plus grand nombre de voix.<sup>16</sup> 

<sup>3</sup> L.2315-11 du CT

<sup>4</sup> L.2314-37 du CT

<sup>5</sup> L.2314-37, al. 1 du CT

<sup>6</sup> L.2314-37, al. 1 du CT

<sup>7</sup> Cass. Crim. 6-3-1975 n° 74-90.322, Cass. soc. 21-3-1978 n° 77-60.692

<sup>8</sup> Circ. DRT 25-10-1983

<sup>9</sup> Cass. Soc. 15-1-1981 n° 80-60.349, 5-5-1983 n° 82-60.418

<sup>10</sup> Cass. Soc. 8-6-1983 n° 80-41.803

<sup>11</sup> L.2314-37, al. 2 et 3 du CT

<sup>12</sup> Circ. DRT 25-10-1983

<sup>13</sup> Cass. Soc. 18-5-2022 n° 21-11.347

<sup>14</sup> Circ. DRT 25-10-1983

<sup>15</sup> Circ. DRT 25-10-1983

<sup>16</sup> L.2314-37, al. 4 du CT

# CUBA : SOLIDARITÉ CONTRE L'EMBARGO, UN CONTENEUR D'ESPOIR !

Depuis plus de 60 ans, Cuba subit un embargo économique imposé par les États-Unis, entraînant des conséquences dévastatrices sur son économie et les conditions de vie de sa population. Cet embargo, qualifié d'inhumain et illégal par la communauté internationale, a plongé le pays dans une crise économique profonde, où les pénuries de produits de première nécessité sont devenues monnaie courante. Les femmes et les enfants sont particulièrement touchés, souffrant du manque de biens essentiels au quotidien.



**Lynda Zarif**, membre de la CEF

Consciente de cette situation critique, notre fédération s'est engagée depuis plusieurs années aux côtés du peuple cubain. En 2021, nous avons organisé une première collecte de biens essentiels, qui a été envoyée à Cuba sous forme de conteneur. Cette initiative a permis de répondre à des besoins urgents et a été accueillie avec reconnaissance par nos partenaires cubains. Toutefois, la situation ne s'est pas améliorée, et notre engagement ne faiblit pas.

### Décision du CFN en 2023

Lors de la réunion du Comité Fédéral National (CFN) en 2023, les représentants du syndicat du tourisme cubain ont exposé la gravité de la situation actuelle, marquée par des pénuries chroniques de produits de base, exacerbées par l'embargo qui continue de paralyser l'économie du pays. Sensible à ces témoignages, le CFN a décidé de prendre des mesures concrètes pour apporter une aide supplémentaire. Le CFN a voté à l'unanimité pour l'envoi d'un nouveau conteneur de biens de première nécessité

à Cuba en 2024. Cette décision incarne la volonté collective de notre fédération de maintenir et d'intensifier son soutien au peuple cubain, en dépit des défis imposés par le blocus. Ce nouvel envoi vise à répondre directement aux besoins exprimés par nos partenaires cubains.

### Un geste de solidarité nécessaire

Cet envoi de conteneur est bien plus qu'un simple acte de soutien matériel. Il symbolise notre engagement continu à défendre les valeurs de solidarité internationale et à répondre aux appels à l'aide de ceux qui en ont besoin. La situation à Cuba, aggravée par un embargo que beaucoup considèrent comme criminel, appelle une réponse forte et coordonnée de la part de la communauté internationale, et notre fédération entend jouer pleinement son rôle.

En réaffirmant notre solidarité avec le peuple cubain, nous montrons que, même face à des crises prolongées, la coopération et l'entraide restent au cœur de nos actions. L'envoi

de ce conteneur est une réponse directe aux besoins urgents, et nous continuerons à suivre de près l'évolution de la situation dans le pays.

### Appel aux dons

Les dons sont toujours possibles et fortement encouragés pour soutenir cette initiative. Que ce soit sous forme de biens de première nécessité ou de contributions financières, chaque geste compte. Les dons peuvent être envoyés directement à la fédération à l'adresse suivante :

**Fédération CGT Commerce et Services**  
263 rue de Paris Case 425  
93514 Montreuil Cedex

Votre contribution permettra de faire une réelle différence pour le peuple cubain, en soutenant leur lutte pour surmonter les difficultés imposées par le blocus. 

# Collecte solidaire AVEC LE PEUPLE CUBAIN

## Dernière ligne droite pour le remplissage du conteneur à destination de Cuba !

**Le blocus inhumain de Cuba dure depuis plus de 60 ans,**  
et la situation s'est aggravée considérablement : cet embargo,  
décidé par le capitalisme, est illégal et criminel !

L'île traverse sa pire crise économique.  
**Le peuple cubain, notamment les femmes et les enfants,**  
manque cruellement de tout aujourd'hui :  
nous devons être solidaires !

C'est pour ces raisons que la fédération appelle  
tous les syndicats, sections syndicales  
et syndiqués à participer à cette solidarité.  
Ils ont besoin de : jeux/jouets pour enfants,  
lait en poudre pour bébés, couches, alèzes pour adultes,  
denrées sèches non périssables, ordinateurs en état  
de marche, et tout autre don que vous jugerez  
utile à la population cubaine.

Des dons sous forme de chèques peuvent être  
envoyés également à la fédération.

**Envoyez donc vos collectes et dons**  
(en spécifiant bien au dos « don pour Cuba »)  
à la Fédération CGT Commerce et Services,  
263 rue de Paris, case 425, 93514 Montreuil Cedex

**Une initiative sera organisée pour  
le départ officiel du conteneur en septembre.**





Du 25 novembre au 9 décembre prochain, les salariés des TPE\* et de l'emploi à domicile sont appelés à voter pour déterminer la représentativité syndicale.

5 millions de salariés sont concernés par ce scrutin qui pour certaines branches où les CSE n'existent pas\*\*, permettra une mesure directe du poids de chaque organisation syndicale. Un enjeu qui n'a pas échappé à ces salariés qui ont placé la CGT en tête lors des 3 scrutins précédents.

\* Très Petites Entreprises

\*\* Les branches professionnelles des gardiens et employés d'immeubles et les salariés du particulier employeur

# ELECTIONS TPE ET CAMPAGNE SAISONNIERS : LA FÉDÉRATION SUR TOUS LES FRONTS

**Stéphane Fustec**, conseiller fédéral  
**Grégory Cipriano**  
secrétaire fédéral

**E**n lien avec le collectif confédéral chargé d'animer la campagne nationale, la fédération a fait le choix d'allier communication et proximité en mettant en avant sa connaissance des métiers.

Tracts dédiés aux différentes professions concernées par le scrutin, fiches métiers, campagne d'affichage nationale, la fédération a également investi le terrain du numérique.

C'est ainsi que 208 000 adresses mail d'assistantes maternelles (92% des professionnelles) ont été récupérées auprès des conseils départementaux qu'il a souvent fallu relancer pour obtenir ces données précieuses.

La première lettre d'information électronique adressée à ces salariées a connu de très bons résultats avec un taux d'ouverture moyen de 40%, un très bon chiffre pour ce type de communication.

La fédération s'est également engagée sur un volume très important de publipostage pour les professions où nous ne disposons pas des adresses mail.

Mais comme toute campagne, ce n'est pas derrière un écran d'ordinateur que les choses se résument, alors en route pour rencontrer les salariés avec des initiatives originales qui vont se multiplier dès la rentrée.

Outils numériques et actions de terrain sont complémentaires, les premières initiatives ont été couronnées de succès.

### **Retour sur ces premières journées de déploiement.**

Une rencontre inédite entre des salariées et Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, à Cannes autour



des métiers de la restauration, des intermittents du spectacle et ceux de l'emploi à domicile...

Plus de 120 assistantes maternelles réunies à Lyon et une centaine de salariés du particulier employeur et gardiens et employés d'immeubles à Paris à l'occasion d'une kermesse des métiers du lien, une dizaine d'assistantes maternelles à Nice, notre démarche syndicale séduit les salariés et nous distingue des autres organisations.

### **Parler « métier » pour susciter l'intérêt !**

Notre démarche consiste à parler des problèmes du quotidien et des contraintes de leur métier à ces salariés. Beaucoup ignorent ce que nous faisons pour faire évoluer les conventions collectives ou encore ne prennent pas la mesure des missions d'intérêt général que notre organisation mène dans bon nombre d'institutions paritaires.

A la rentrée, on change de braquet ! Plus de 20 étapes sont prévues dans toute la France, de Marseille à Toulouse, en Île-de-France et dans toutes les régions, des initiatives marqueront la dernière ligne droite de cette campagne électorale autour de réunions publiques, d'événements festifs ou encore de formations au droit du travail.

Notre objectif est d'augmenter le taux de participation qui avait été extrêmement faible en 2021 avec seulement 5,44% des salariés votants.

Pour atteindre cet objectif, nous devons utiliser le meilleur des réseaux sociaux... Le réseau militant !

Chacun d'entre nous peut contribuer à cette campagne, si modestement soit-il. Chaque voix comptera et c'est notre capacité à faire campagne collectivement qui fera la différence. « C'est à ce titre que nous appelons l'ensemble de nos syndiqués et militants à participer aux initiatives locales, à parler du scrutin à ses proches, amis, commerçants de proximité. Cette campagne électorale, c'est l'affaire de toute la CGT ! »

Les étapes de la campagne fédérale Toulon, Marseille, Montpellier, La Rochelle, Ajaccio, Paris, Lyon, Angers, Le Havre, Pas de Calais, Allier, Cantal, Haute Loire, Orléans, Nantes, Nancy, Tours, Bordeaux, Toulouse, Hauts de Seine.

### **Les initiatives « métiers »**

Journée de déploiement en région IDF pour informer les gardiens et employés d'immeubles. Croisière des métiers du lien à Paris.

### **En période estivale, la fédération toujours sur le terrain**

La Fédération CGT Commerce et Services a répondu présent aux initiatives « saisonniers » des Uds, et Unions Locales après le lancement de la campagne annuelle en direction des travailleurs saisonniers et des jeunes en job d'été.

Depuis des années, la CGT organise des actions sur le terrain, à la rencontre et en soutien de ces travailleurs et travailleuses.

La fédération était notamment présente lors des initiatives de La Rochelle et de Lourdes en juillet.

## Notre présence dans les régions !

Comme chaque période estivale, les structures CGT étaient présentes et visibles dans les régions de France. Là où se concentrent les saisonnières et saisonniers, des bords de plage aux exploitations agricoles en passant par les parcs d'attraction et tous les commerces, nos militants CGT ont organisé des stands éphémères et ont arpenté les rues, tout au long de la saison estivale.

Sur ces stands ou dans les rues, les camarades ont informé les travailleuses et travailleurs sur leurs droits et ont tenus des permanences régulières dédiées aux saisonnières et saisonniers et aux jeunes en leur remettant le guide des saisonniers. (Que l'on peut retrouver en format numérique sur le site de la CGT)

Cette année, même si le contexte est plus favorable à l'embauche de saisonnières et saisonniers, les difficultés de recrutement se sont une fois de plus accentuées et les employeurs ont beaucoup de mal à trouver la main d'œuvre dont ils auront besoin pour accueillir les touristes cet été...

Conditions de travail, rémunération inadéquate, et horaires sont autant de raisons pour lesquelles ces secteurs peinent à recruter aujourd'hui.

En ce début d'été, et même si les thématiques sont hélas aussi

valables en hiver, reviennent les problématiques propres aux travailleurs saisonniers. D'autant que s'ils ont été annoncés en grandes pompes par le gouvernement, les quinze engagements prétendant améliorer les conditions d'emploi de ces travailleurs apparaissent comme une coquille vide. Il y a des petites mesures sur le recrutement, le logement ou encore la formation, mais c'est vraiment à minima !

Au plan du recrutement le secteur Hôtels-Cafés-Restaurants est toujours en peine à recruter des saisonniers. Or, malgré ces difficultés, le patronat reste sourd à la question de l'attractivité des salaires.

Hausse des salaires : la seule réponse au manque d'attractivité des emplois :

Le problème de l'attractivité des salaires n'est pas nouveau, les premières études concernant les difficultés de recrutement du secteur datent d'il y a dix ans ! La situation est inquiétante et encore plus quand il était prévu une hausse de 36% des besoins en recrutement pour les JO de Paris 2024.

Malgré cela, rien ne change. On se plaint, mais personne ne réagit !!!

Les travailleurs ne sont plus prêts à travailler à n'importe quel prix, et ils ont raison. On a tendance à oublier que ce travail implique non seulement des compétences, mais aussi des journées avec des

coups et des horaires parfois complexes, notamment s'effectuant tard le soir ou encore les week-end et jours fériés. Les tâches impliquent aussi des efforts intenses. De fait, il est normal que les salariés fassent l'objet d'une reconnaissance au niveau salarial !

Cette crise de l'attractivité du secteur a également été aggravée par de récentes réformes. A commencer par celle de l'assurance chômage. En effet, la réforme impose désormais six mois de cotisation, contre quatre auparavant pour pouvoir ouvrir des droits à l'allocation chômage. De plus, alors qu'avant la réforme, seules les périodes travaillées durant les six derniers mois étaient comptabilisées, désormais les périodes d'inactivité sont prises en compte pour établir une moyenne sur dix mois. Enfin, les droits sont ouverts pour dix mois, contre six par le passé.

Autant de mesures qui pénalisent les saisonniers qui, contraints par la temporalité de leurs activités, voient leur allocation diminuer.

La réforme des retraites prévoit quant à elle que la retraite minimum concerne uniquement les personnes aux carrières complètes. Ce qui, dès lors, exclut les saisonniers, lesquels par la nature même de leurs emplois ont des périodes d'inactivité entre leurs contrats.

## La sécurité, un métier aussi saisonnier !

Durant toutes ces initiatives, nous sommes allées à la rencontre des travailleuses et travailleurs des métiers de la sécurité, très présents sur les plages, centres commerciaux, festivals, etc...

A l'aube des Jeux Olympiques et première ligne depuis des années sans aucune reconnaissance de la part des employeurs et des pouvoirs publics, travailleurs de la Prévention-Sécurité et Sûreté-Aéroportuaire, la précarité n'est ni une fatalité ni une normalité, nous devons continuer à nous battre. 



# AVEC LES ÉLECTIONS TPE 2024 RENFORCER LA CGT C'EST SIMPLE, RAPIDE ET CONCRET

## GRÂCE À LA PLATEFORME CONTACT.CG.T.FR



Si chacune et chacun d'entre nous **mobilise 5, 10, ou 15 salarié-es de petites entreprises** de notre entourage quotidien, la CGT sortira renforcée de cette échéance.

Les salarié-es des TPE votent du 25 novembre au 9 décembre : nous avons **moins de 6 mois pour les inscrire au maximum dans la dynamique CGT.**

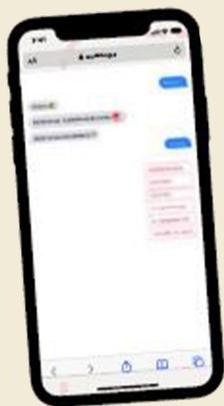
On y va ?

### L'ÉQUATION

- 1 militant·e convaincu·e
- = combien de contacts ?
- = combien de voix ?
- = combien de syndiqué-es ?

## COMMENT ?

Dans mon **entourage** (famille, voisins, amis...) // Dans mon **activité syndicale** (déploiement, conseiller du salarié-e, tractage...) // Dans mon **quartier** (boulangeries, commerces, aides à domicile, coiffeurs, fleuristes, salon esthétique, assistantes maternelles...)



**J'inscris mes contacts**

directement sur **contact.cg.t.fr**  
Cela prend moins d'une minute.  
Je peux aussi les interroger grâce à un questionnaire en ligne sur leur travail.

**ACTION À PRIVILÉGER**



**Je vais à la rencontre de salarié-es**

pour leur proposer de s'inscrire eux-mêmes. Sur contact.cg.t.fr, **je télécharge le flyer métier** (à imprimer ou partager par SMS ou messagerie) en partant soit du métier, soit de la carte interactive.



## POURQUOI ?

### S'IMPLANTER

Avec des communications régulières et engageantes il est proposé aux salarié-es de :

- recevoir des fiches pratiques
- s'exprimer sur leur travail
- mobiliser à leur tour leur entourage
- recevoir les modalités pratiques de vote
- s'inscrire après avoir été accueilli dans une permanence juridique ou autre
- rencontrer la CGT de leur territoire et/ou profession, notamment pour se syndiquer



### SE STRUCTURER

Des actions individuelles pour construire le travail collectif

- alimenter des listes de contacts (de futurs syndiqué-es)
- affiner les connaissances métiers, profils, catégories, des salarié-es
- mesurer l'efficacité de nos actions de déploiement et de communication
- faire participer les salarié-es
- des outils numériques au service d'une campagne de terrain



# JE VOTE CGT

PLUS D'INFOS SUR CGT-TPE.FR



## MOBILISATION

# CHRONODRIVE HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN : LES SALARIÉS BRISENT LE SILENCE !

Le samedi 24 août 2024, le site Chronodrive de Hallennes-lez-Haubourdin, habituellement dédié à la vente en ligne de produits alimentaires, a été le théâtre d'une mobilisation inédite. Pour la première fois, les salariés ont cessé le travail, soutenus par le syndicat départemental CGT Commerce et Services du Nord, afin de protester contre ce qu'ils considèrent comme des conditions de travail inacceptables.

Kevin Vermersch, membre de la CEF

Les salariés ont dénoncé des comportements qu'ils jugent inappropriés. Plusieurs responsables auraient eu des attitudes déplacées et proféré des propos humiliants à l'encontre des salariées féminines, entraînant des dépôts de plaintes et l'ouverture d'enquêtes. Le syndicat a immédiatement réclamé la mise à l'écart des responsables concernés, estimant que la sécurité et la dignité des salariés ne pouvaient être garanties autrement.

Mais ces accusations ne sont pas les seuls motifs de mécontentement. Les grévistes dénoncent également des pratiques managériales qu'ils estiment abusives, notamment des heures de travail non payées, une surveillance constante par des caméras, des plannings modifiés au dernier moment et le non-paiement des heures supplémentaires. Ils réclament également une augmentation salariale de 10 %, qu'ils considèrent comme une nécessité pour compenser l'érosion de leur pouvoir d'achat.



Face à cette contestation, la direction de Chronodrive a rencontré une délégation de grévistes. La direction a décidé de muter provisoirement le principal mis en cause, mais pour la CGT et les salariés, cela n'est pas suffisant. Ils soulignent que cette personne continuera à travailler avec d'autres salariées féminines, sans aucune garantie qu'il n'y aura pas de récurrence. Pendant ce temps, l'activité du magasin a été fortement perturbée, les livraisons interrompues et les commandes accumulées, laissant les clients dans l'attente.

Les clients, informés de la situation sur place, ont en majorité exprimé leur soutien aux salariés. Certains, touchés par les récits des conditions de travail, ont même décidé de ne plus commander sur ce site tant que les revendications ne seraient pas satisfaites. Néanmoins, cette solidarité n'est pas partagée par tous. Le syndicat CFTC, majoritaire chez Chronodrive, a publié un tract exprimant une position différente, sans aborder

les autres aspects soulevés par les grévistes.

Cette grève, soutenue par la CGT Commerce et Services du Nord et l'union locale de Lille, pourrait marquer un tournant dans la lutte pour de meilleures conditions de travail chez Chronodrive. Les salariés de Hallennes-lez-Haubourdin attendent désormais de voir si leurs revendications seront prises en compte par la direction. La suite des événements sera déterminante pour l'avenir de ce mouvement social. <sup>1</sup>



## cinéma

### LANGUE ÉTRANGÈRE de Claire Burger

En salle le 11 septembre



Fanny a 17 ans et elle se cherche encore. Timide et sensible, elle peine à se faire des amis de son âge. Lorsqu'elle part en Allemagne pour un séjour linguistique, elle rencontre sa correspondante Lena, une adolescente qui rêve de s'engager politiquement.

Fanny est troublée. Pour plaire à Lena, elle est prête à tout.

## Et aussi au cinéma...

### RÉSISTANCES - QUARTIERS

#### LOINTAINS SAISON 8 de Sameh Alaa, Ramata-Toulaye Sy, Amina Abdoulaye Mamani

En salle le 25 septembre



On a souvent parlé de résistance quand il s'agissait de guerre, civile ou militaire. Mais la révolte de fait, l'insoumission face à ce qui nous est imposé dans un cadre familial, politique, religieux ou culturel est aussi une forme de résistance. Qu'ils soient basés au Nord ou à l'Ouest du continent, les protagonistes des quatre court-métrages de cette 8e saison de Quartiers Lointains

abordent de manière politique et poétique plusieurs formes de ténacité et d'insurrection envers l'ordre établi.

## lecture

### Premières secousses

Les soulèvements de la terre, La Fabrique Eds, 304 p.

Au fil des saisons, nous avons formé des cortèges bigarrés, munies de bûches, de mégaphones et de meuleuses, vêtues de bleus de travail et de combinaisons blanches, escortées par des oiseaux géants... Nous avons traversé les bocages et les plaines, arpenté les vallées industrielles et le bitume des usines – et même frôlé les cimes alpines. Nous nous soulevons pour défendre les terres et leurs usages communs. Contre les mégabassines, les carrières de sable, les coulées de béton et les spéculateurs fonciers, nous voulons propager les gestes de blocage, d'occupation et de désarmement, pour démanteler les filières toxiques. Nous nous soulevons parce que nous n'attendons rien de ceux qui gouvernent le désastre. Nous nous soulevons parce que nous croyons en notre capacité d'agir. Depuis des siècles, du nord au sud, des mouvements populaires se battent pour défendre une idée simple : la terre et l'eau appartiennent à toutes, ou peut-être à personne. Les Soulèvements de la terre n'inventent rien ou si peu. Ils renouent avec une conviction dont jamais nous n'aurions dû nous départir.



# ENSEMBLE, GAGNONS LA BATAILLE DES IDÉES !



## COMMANDEZ CE NUMÉRO DÈS MAINTENANT ET OUTILLEZ VOS MILITANTS



## LA VIE OUVRIÈRE #10 - ÉTÉ 2024

Adresse d'expédition (Écrire en lettres capitales, merci)

\* Champs obligatoires

### Je commande la Vie ouvrière #10

Syndicat/Société (Si nécessaire à l'expédition) \_\_\_\_\_

Madame  Monsieur

Nom\* \_\_\_\_\_

Prénom\* \_\_\_\_\_

N°\* \_\_\_\_\_ Rue\* \_\_\_\_\_

Code postal\* \_\_\_\_\_ Ville\* \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Fédération ou branche professionnelle \_\_\_\_\_

UD \_\_\_\_\_ Courriel\* \_\_\_\_\_

Réf.	Désignation	Prix unitaire	Qté	Montant total
00102024	LA VIE OUVRIERE #10	9,50 €		

## BON DE COMMANDE

À retourner accompagné de votre règlement à : La Vie Ouvrière  
Case 600, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex  
commercial@nvo.fr - 01 49 88 68 50

N° chèque (à l'ordre de La Vie Ouvrière)  
\_\_\_\_\_

Banque  
\_\_\_\_\_

Nous collectons ces données afin de gérer votre commande. Nous utilisons également votre adresse électronique pour vous adresser des publicités concernant des produits analogues à ceux que vous commandez. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez la case ci-dessous :  Je m'oppose à ce que la Nouvelle SA La Vie Ouvrière me propose par courriel des produits analogues à ceux que j'ai déjà commandés.

code origine : MAG

10 changes / septembre 2024

## ABONNEZ-VOUS !

- 4 numéros papier / an
- Versions numériques
- nvo.fr en illimité
- Newsletter

## À PARTIR DE 5€ PAR MOIS

1 AN D'ABONNEMENT



Abonnez-vous en ligne sur [nvo.boutique.fr](https://nvo.boutique.fr)

Soutenez  
une presse syndicale  
indépendante  
et engagée.

Retrouvez toutes nos formules sur [nvo.fr](https://nvo.fr)

[f /NVO-LaNouvelleVieOuvriere](https://www.facebook.com/NVO-LaNouvelleVieOuvriere)

[X La\\_NVO](https://www.linkedin.com/company/La_NVO)

[@La\\_NVO](https://www.instagram.com/La_NVO)

